



VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 FEVRIER 2018

Présents :

Mme Sophie RIGAUULT, Maire

Mmes et MM. Muriel MOSNAT, Georges GOURGUES, Carole COUTON, Sandrine LADEGAILLERIE, Roger AMALOR, Irmgard ASTIER, Bernard ZUNINO Adjointes au Maire,

Mmes et MM. Gérard BODIGOFF, Gérard-François KRATOCHVIL, Nathalie FOURMANN, Mireille ROBERT, Xavier PASSERI, Isabelle OUDARD, José CASTICO OLIVEIRA, Delphine MARNHIER, Bernadette BENOIT-GUYOD, Alain LE MINOUX, Isabelle CATRAIN, Marie-Elisabeth BARDE, Alice SEBBAG, Laurie BARTEBIN à partir de 21h20, Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI, Corinne BEDIYOU, Clément JEHANNO, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Joseph DELPIC, procuration à Mme Muriel MOSNAT
M. Dominique TAFFIN, procuration à Mme Sophie RIGAUULT
M. Claude BOISSIERES, procuration à M. Roger AMALOR
M. Nordine AOUNALLAH, procuration à Mme Isabelle OUDARD
Mme Marie KEITA, procuration à Mme Carole COUTON
Mme Jaya MAREEMOOTOO, procuration à M. Georges GOURGUES
M. Nizar MEHRI, procuration à Mme Sandrine LADEGAILLERIE
Mme Anne-Marie DOUSSINEAU, procuration à M. Gérard BODIGOFF
M. Christian SOUBRA, procuration à Mme Isabelle CATRAIN
Mme Laurie BARTEBIN, procuration à Mme Alice SEBBAG jusqu'à 21h20

Secrétaire :

Mme Muriel MOSNAT

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 septembre 2017 par 31 voix pour (la Majorité Municipale, « Agir Ensemble à Gauche » et « Ecologistes et Citoyens Cœur d'Essonne ») et 4 voix contre (« Saint Michel en commun / Alternative citoyenne »).

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 novembre 2017 par 31 voix pour (la Majorité Municipale, « Agir Ensemble à Gauche » et « Ecologistes et Citoyens Cœur d'Essonne ») et 4 abstentions (« Saint Michel en commun / alternative citoyenne »).

2018-037 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport et de la tenue du débat d'orientations budgétaires en vue de l'élaboration du Budget Primitif de l'année 2018.

2018-038 : CONVENTION DE PARTICIPATION AU SERVICE COMMUN INSTRUCTEUR INTERCOMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention conclue entre l'Agglomération du Val d'Orge et la commune en date du 05 janvier 2009,

CONSIDERANT la nécessité, à la suite de la fusion, d'actualiser et d'harmoniser les conventions entre communes bénéficiant du service instructeur intercommunal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention relative au service commun intercommunal d'instruction des autorisations du droit des sols.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à conclure et signer la convention avec Cœur d'Essonne Agglomération.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

2018-039 : ACTUALISATION DU DISPOSITIF AVS « VACANCES AILLEURS »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'expérience du dispositif « Vacances Ailleurs » menée depuis 1994 pour les familles et personnes isolées Saint-Michelloises à faibles ressources,

CONSIDERANT l'impact positif de cette action et le souhait fortement exprimé par tous les acteurs du dispositif de la voir se poursuivre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reconduction du projet vacances pour les familles et les bénéficiaires isolés bénéficiant de minima sociaux dont le quotient CAF est inférieur ou égal à 719,00 € (correspondant au quotient familial maximum pour l'aide aux vacances VACAF),

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les conventions se rapportant au dispositif « Vacances Ailleurs »,

FIXE la durée du séjour à une semaine en pension complète ou demi-pension ou à deux semaines sans prise en charge de la restauration,

FIXE l'aide municipale à la prise en charge de 10 % du séjour comprenant l'hébergement et la pension pour une semaine ou l'hébergement seulement pour deux semaines pour 12 familles maximum, dans la limite du plafond fixé par les orientations 2018 de la CAF, soit :

- 167 euros pour une famille monoparentale
- 189 euros pour un couple avec 2 enfants

L'aide est majorée de 20 euros pour chaque enfant supplémentaire auquel peuvent s'ajouter 20 euros si les enfants sont bénéficiaires de l'AEEH.

FIXE la participation minimum des usagers à 20 % du coût du transport (billet SNCF, estimation carburant et facture péage d'autoroute). Les loisirs seront à la charge complète des familles et n'entreront pas en compte dans le calcul de leur participation,



DIT que l'attribution des chèques vacances accordés éventuellement par la Fédération des Centres Sociaux se fera sur la base des frais de transport restant à charge des participants après déduction des 20 % représentant leur participation et dans la limite d'un prix de séjour, transport compris, plafonné à 80,00 € par jour et par personne.

En cas de dépassement, et sauf situation exceptionnelle, le supplément sera à la charge des participants,

DIT que dans le cadre d'une action éducative, les usagers seront incités à constituer une épargne,

DIT que l'aide municipale sera versée au prestataire (gîte, camping, centre de vacances...).

2018-040 : DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPE D'UNE PARTIE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE PREVENTION DE L'ECHEC SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande de l'Association de Prévention de l'Échec Scolaire (APES) en vue de l'attribution d'une avance sur subvention afin de permettre le redémarrage de son activité,

CONSIDÉRANT que le vote du Budget Primitif 2018 est fixé au 29 mars 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder au versement d'une avance sur subvention d'un montant de 15 000 € au bénéfice de l'Association de Prévention de l'Échec Scolaire (APES),

DIT que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du BP 2018.

2018-041 : CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN ASSISTANT SOCIAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT la nécessité de bénéficier d'interventions d'un assistant social afin de renforcer l'accompagnement d'agents communaux rencontrant des difficultés économiques, sociales ou familiales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à :

- signer la convention relative à la mise à disposition d'un assistant social au bénéfice du personnel de la ville, pour une durée de 3 ans,

- ouvrir sur les exercices budgétaires 2018 et suivants les crédits nécessaires pour s'acquitter de la prestation de mise à disposition.

2018-042 : APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il était nécessaire de modifier, conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la liste des compétences obligatoires exercées par Cœur d'Essonne Agglomération mais également la liste des compétences optionnelles et facultatives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Groupe Saint Michel en commun – Alternative citoyenne ne prenant pas part au vote,

DÉCIDE d'approuver les statuts de la Communauté d'Agglomération « Cœur d'Essonne Agglomération » présentés.



2018- 043 : MOTION DE SOUTIEN AUX REVENDICATIONS EXPRIMEES PAR LES PERSONNELS DES EHPAD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT le puissant mouvement national du 30 janvier dernier dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), mais aussi dans l'accompagnement à domicile des personnes âgées, qui atteste d'une réelle dégradation à la fois des conditions de travail des agents et des conditions de prise en charge et d'accompagnement des résidents et de nos aînés à domicile.

VU le manque de moyens aggravé par le fait que les résidents accueillis sont de plus en plus âgés et de moins en moins autonomes et que cela risque d'être encore accentué par l'entrée en application du décret adopté en 2016 sur la convergence des tarifs de dépendance.

VU les personnels, déjà en situation de souffrance professionnelle, qui vont se trouver en première ligne pour absorber cette nouvelle onde de choc.

CONSIDERANT les principales difficultés rencontrées à l'EHPAD Les Grouettes de Saint-Michel-sur-Orge qui sont les suivantes :

- Fin des financements de 4 emplois aidés. Ces postes sont toutefois maintenus grâce à la mobilisation de la Ville et du CCAS sur fonds propres;
- Perte de recettes de 90 000 € en 2017 à cause de la réforme de convergence tarifaire ;
- Manque de disponibilité des personnels. Le taux d'encadrement actuel est de 0.6 ETP par résident (toutes équipes confondues). Il se situe dans la moyenne nationale mais est loin du « 1 agent par résident » prévu par le Plan Solidarité Grand Age ;
- Formations du personnel mises à mal par la politique de « Crédits non renouvelables » menée par l'ARS.

Attendu qu'il n'y a pas de bien-vivre des personnes résidentes dans les EHPAD sans bien-être de ceux qui les prennent en charge,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFIRME SON SOUTIEN aux quatre principales revendications exprimées par les personnels soignants de Saint-Michel :

1/ L'application du dispositif prévoyant un agent par résident, tel que prévu par le Plan Solidarité Grand Age élaboré en 2006,

2/ L'obtention de moyens financiers renforcés et pérennes, nécessaires à la continuité du service de notre EHPAD notamment afin de faire face à la convergence tarifaire et la réforme de la tarification des EHPAD

3/ Qu'une attention soit portée sur les conséquences de la fin des contrats aidés qui devraient être intégrés et sécurisés,

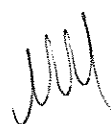
4/ Une meilleure prise en charge des formations des personnels par l'ARS.

SOUTIENT EGALEMENT la demande formulée par Madame le Maire auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, de faire bénéficier à l'EHPAD les Grouettes d'une partie de l'aide exceptionnelle de 50 millions d'euros annoncée en janvier dernier par le gouvernement et remis aux ARS pour les EHPAD en difficulté.

DEMANDE AU GOUVERNEMENT de prendre en compte ses revendications à travers la mise en œuvre d'un plan de financement national pérenne en complément des efforts déployés par les collectivités territoriales concernées.

ADRESSE cette motion à :

Madame la Ministre des solidarités et de la santé,
Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne
Monsieur le député de la 10e circonscription de l'Essonne.



2018-044 : MOTION APPELANT A UN PLAN D'URGENCE POUR LES RER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la situation de plus en plus inquiétante des transports en Ile de France,

CONSIDERANT que le symbole des régressions et des injustices est la situation des RER, lancés il y a 40 ans pour faciliter la circulation et les liens entre bassins de vie et bassins d'emploi, et qu'ils ont été délaissés ainsi que leurs usagers,

CONSIDERANT que plusieurs décennies de sous-investissement nous laissent face à une situation dégradée : wagons bondés, trains annulés, retards à répétition, diminution du service sur de nombreuses lignes, circulation à vitesse réduite sur 20% des tronçons,

CONSIDERANT que pour les 4 millions d'usagers du réseau Transilien (soit un tiers de la population d'Ile de France), c'est un calvaire qui se vit chaque jour,

VU un rapport de la Cour des Comptes de 2016 résumant ce triste constat : " Selon les services chargés de l'entretien du Transilien, l'état général des infrastructures va continuer à se dégrader jusqu'en 2020 et ce n'est qu'en 2025 qu'on retrouvera le niveau d'aujourd'hui, lequel est loin d'être optimal.",

VU le nombre de passagers qui augmente de 3% chaque année, la situation va devenir intenable, les usagers du RER de notre agglomération le savent bien,

CONSIDERANT qu'en Ile-de-France, le nécessaire effort sur le financement des transports du quotidien ne doit pas se concentrer sur les seuls territoires couverts par le futur Grand Paris Express (35 milliards d'€ d'investissement à venir) et que la grande couronne ne doit pas être l'éternelle oubliée, ses habitants étant, comme les autres, mis à contribution pour le paiement des infrastructures, ils ne peuvent pas se résigner à toujours plus subir,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE un plan d'urgence en faveur des RER rassemblant l'État, la Région, les Départements et les opérateurs, pour permettre le retour immédiat de moyens humains, techniques et financiers à la hauteur des enjeux.

TRANSMET cette motion à :

- Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République
- Madame Elisabeth Borne, Ministre des transports
- Madame Valérie Pécresse, Présidente de la région Ile-de-France
- Monsieur François Durovray, Président du conseil départemental de l'Essonne

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.


Décision n°2017-325 : Demande de subvention départementale au titre des centres sociaux.

Décision n°2017-326 : Avenant au contrat prévoyant l'adjonction au centre technique municipal de 5 portes sectionnelles automatiques. Montant: 1 800 € HT.

Décision n° 2017-327 : Programmation culturelle saison 2017-2018 du Centre Culturel Baschet. Convention pour un reportage photographique et la création d'une exposition sur le projet CUT de la compagnie Sapiens Brushing avec l'association ANIMAKT. Montant : 950 €.

Décision n°2017-328 : Programmation culturelle saison 2017-2018 du Centre Culturel Baschet. Contrat de cession pour le spectacle CUT ainsi que des actions culturelles de la compagnie et association SAPIENS BRUSHING. Montant : 8 988 €.

Décision n° 2017-339 : Contrat de location avec Gîtes de Mer - gîte d'étape LA CROIX DU SUD, 26 rue de l'Avranchin 50590 HAUTEVILLE SUR MER pour un séjour du 23 au 27/07/2018 dans le cadre du projet "vacances" du Centre Social Nelson Mandela. Montant : 760 €.



Décision n° 2017-340 : Contrat de location avec Gîtes de Mer - gîte d'étape LA CROIX DU SUD, 26 rue de l'Avranchin 50590 HAUTEVILLE SUR MER pour un séjour du 6 au 10/08/2018 dans le cadre du projet "vacances" du Centre Social Nelson Mandela. Montant : 760 €.

Décision n° 2017-341 : Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental de l'Essonne au titre des Contrats Culturels de Territoire pour l'année 2018.

Décision n° 2017-342 : Convention de prêt de l'exposition "1914-1918: si loin, si proche..." avec le Conseil Départemental de l'Essonne (du 5 au 12 novembre 2018 au CCB).

Décision n° 2017-343 : Prolongation de la convention d'occupation précaire pour le logement communal situé rue du Chemin de fer.

Décision n° 2017-344 : Prolongation de conventions d'occupation précaire pour les logements communaux situés dans le groupe scolaire Jules Ferry.

Décision n° 2017-345 : Prolongation de la convention de prêt à usage avec Etudes et Chantiers Ile-de-France.

Décisions n° 2018-001 à 2018-015 : Achats et renouvellements de concessions funéraires.

Décision n° 2018-016 : Programmation culturelle saison 2017-2018 du Centre Culturel Baschet - Convention artistique avec l'Association STRUCTURES SONORES BASCHET, 17 rue des Fusillés 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, pour un cycle de sensibilisation à l'instrumentarium de janvier à juin 2018. Montant : 4 000 €.

Décision n° 2018-017 : Mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le Parc Jean Vilar dans le cadre de la Ronde Saint Michelloise 2018 les 20 et 21/03/2018 de 8h00 à 17h00. Montant : 820 € net.

Décision n° 2018-018 : Programmation culturelle saison 2017-2018 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession pour le spectacle BONHOMME de la Compagnie CAKTUS, 1 rue des Orchidées 75013 PARIS, pour les classes de CE2-CM1 le 31/01/2018 et le 01/02/2018 et tout public le 31/01/2018. Montant : 5 952,31 € TTC.

Décision n° 2018-019 : Programmation culturelle saison 2017-2018 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession pour le spectacle YPY, NE SOUS LE SIGNE DE CRO-MAGNON de la Compagnie IMAGINAIRE THEATRE, Kérandraon - Moulin des Baleines - 29880 PLOUGUERNEAU, les 8/9 et 11/02/2018. Montant : 9 445,70 €.

Décision n° 2018-020 : Suppression des tarifs de photocopies concernant les accueils de l'Hôtel de Ville et du Centre Technique Municipal de La Guette excepté pour le service urbanisme.

Décision n° 2018-021 : Mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pendant la course du cross des collèges intégré à la Ronde Saint Michelloise 2018, le jeudi 22/03/2018 de 8h00 à 17h00, avec L'UMPS, 9 bis Route de Corbeil bât.C 91360 VILLEMORISON SUR ORGE. Montant : 1 100 € net.

Décision n° 2018-022 : Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des photocopies et des communications téléphoniques.

Décisions n° 2018-023 à 2018-025 : Achat et renouvellements de concessions funéraires.

Décision n° 2018-026 : Convention avec Madame Brigitte SCHABAILLIE pour la mise en place d'ateliers artistiques de "Bien être" pour des enfants en difficulté dans leur vie scolaire. Montant: 780 €.

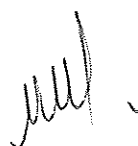
Décision n° 2018-027 : Avenant à la convention d'accueil de l'Association "Université Populaire de Saint-Michel-sur-Orge" au Centre Social Nelson Mandela, pour sa reconduction sur la saison 2017/2018.

Décision n° 2018-028 : Avenant à la convention d'accueil de l'Association "Vie Libre" au Centre Social Nelson Mandela, pour sa reconduction sur la saison 2017/2018.

Décision n° 2018-029 : Avenant à la convention d'accueil des activités associatives de "CREA'MOZAÏC" au Centre Social Nelson Mandela, pour sa reconduction sur la saison 2017/2018.

Décision n° 2018-030 : Prise à bail d'un appartement sis 32 rue d'Enfer à Saint-Michel-sur-Orge, pour reloger le gardien de l'Hôtel de Ville à proximité du bâtiment.

Les numéros 2017-329 à 2017-338 sont des délibérations.



MARCHES PASSES PAR LA COLLECTIVITE

PA : marché à procédure adaptée
MBC : marché à bons de commandes
FCS : fournitures courantes et services
AOOE : appel d'offres ouvert européen

MU : marché unique
PI : prestations intellectuelles
NF : non formalisé

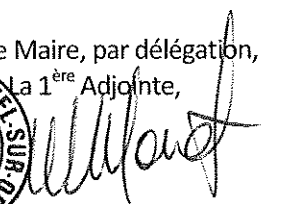
Marchés conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ euros HT	DUREE DU MARCHÉ
17 31 PA	Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation de la Maison des Séniors (2 nd e procédure)	CABINET CARSAULT ARCHITECTURE ET BUREAU D'ETUDES	PA	Forfait provisoire : 39 750 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
17 28 PA	Entretien préventif et curatif et prestations d'aménagement des éclairages publics des espaces publics communaux	EIFFAGE ENERGIE ILE DE France	PA	Forfait : 6 228 € HT Montant maximum annuel : 35 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
17 26 PA	Fourniture de produits de traitement pour la voirie dans le cadre de la viabilité hivernale	CHIMIE LOIRE	PA	Montant maximum pour toute la durée du marché : 24 999 € HT	36 mois non reconductible
17 32 PA	Travaux d'aménagement d'aires de jeux et de rénovation de sols souples Lot 1 : Pose de nouvelles structures ludiques et de mobilier de type table pique-nique dans les aires de jeux de la commune	RECRE'ACTION	PA	Forfait TF: 44 060,78 € HT Forfait TO : 96 721,41 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
17 32 PA	Travaux d'aménagement d'aires de jeux et de rénovation de sols souples Lot 2 : Réfection des sols souples	SOLS JEUX ENTRETIEN (SJE)	PA	Forfait TF: 23 766 € HT Forfait TO : 4 530 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
17 32 PA	Travaux d'aménagement d'aires de jeux et de rénovation de sols souples Lot 2 : Réfection des sols souples Affermissement tranche optionnelle LOT 2 / réfection des sols souples de la crèche Dolto	SOLS JEUX ENTRETIEN (SJE)	PA	Forfait TO : 4 530 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
17 25 PA	Travaux de construction du pôle sportif et associatif des Mares-Yvon Lot 6 : Menuiserie extérieure bois - vitrerie	BILLIET	PA	Forfait : 226 294,70 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA

Avenants conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION ET DE L'AVENANT	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en euros HT)
16 35 PA	Travaux de réhabilitation du Centre technique municipal Lot 1 : Gros œuvre-carrelage – Terrassement – VRD – Second œuvre AVENANT 2 : travaux supplémentaires	ETABLISSEMENT MARIN	Plus-value : 47 069,50 € HT
16 35 PA	Travaux de réhabilitation du Centre technique municipal Lot 6 : Serrurerie AVENANT 1 : travaux supplémentaires	RJA SERRURERIE	Plus-value : 3 366 € HT
17 27 MS	Travaux de mise en sécurité de l'Eglise de Saint-Michel-sur-Orge AVENANT 1 : travaux supplémentaires	ALUGLASS BATIMENT	Plus-value : 2 533,49 € HT
15 24 PA	Restauration destinée à la maison de retraite ainsi qu'aux personnes âgées dépendantes ou handicapées de la commune LOT 1 : Confection sur site de repas en liaison chaude destinés à une maison de retraite AVENANT 1 : ayant pour objet de transférer le marché à la société SOGERES	SOGERES	Sans incidence financière
16 22 AO	Prestations de nettoyage des bâtiments communaux (sportifs, scolaires, associatifs et administratifs) AVENANT 2 : Avenant technique ayant pour objet l'adjonction de nouveaux prix unitaires et la modification de la fréquence des prestations pour divers sites prévus initialement au marché	EUROPE SERVICES PROPRETE (E.S.P)	Sans incidence financière

La séance est levée à 23h25

Pour le Maire, par délégation,
La 1^{ère} Adjointe,

Muriel MOSNAT

Affiché le : 20 février 2018